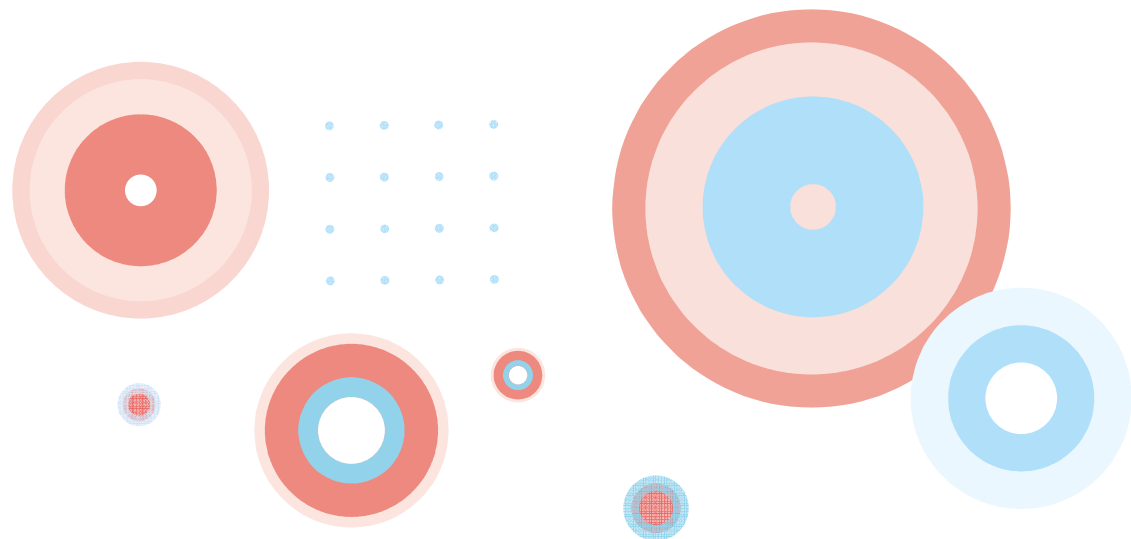


**france•tv**

# BILAN LOGEMENT Année 2021



Bilan logement 2021

# Versement au titre de la participation à l'effort de construction

Depuis la réforme d'Action Logement en janvier 2017, regroupant l'ensemble des organismes collecteurs sous l'appellation « Action logement », le versement est dorénavant effectué auprès de cet unique organisme.

Le versement correspond à 0,45% de la masse salariale brute.

En contrepartie de ce versement, Action Logement s'engage à proposer aux collaborateurs :

Des offres locatives dans le parc social et intermédiaire.

Des réservations en résidence temporaire proposées aux collaborateurs rencontrant des difficultés passagères ou aux jeunes en contrat d'alternance.

Divers prêts (accession, travaux, locapass, Visale).

Des aides aux jeunes en contrat d'alternance (Mobilijeune)

Des conseils en financement.

Des aides financières aux salariés en difficulté.

Des aides lors d'une mobilité professionnelle (Mobilipass, Synergy Mobilité).



Pour l'année 2021

un versement de 2 486 624 €



En 2020, le montant du versement était de 2 603 077 €.

# Offre locative dans le parc social

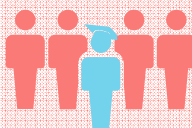
AL'in et IN'li (plateformes locatives Action Logement).

Les collaborateurs souhaitant un logement social doivent avant tout s'inscrire sur la plateforme gouvernementale « ma demande de logement » ce qui leur fournit un Numéro de demandeur Unique, sésame pour tous les bailleurs sociaux

Tous les collaborateurs en CDI, CDD ou intermittents souhaitant bénéficier d'un logement social sur les sites parisiens, en régions et outremer, peuvent s'inscrire en ligne sur la plateforme d'Action Logement : AL'in, mais également sur In'li (Logement intermédiaire), ainsi, la demande est répertoriée auprès d'Action Logement et le salarié reçoit, sur son espace personnel, des propositions locatives selon ses critères (composition familiale, revenus, situation personnelle).

La procédure pour s'inscrire et les liens nécessaires sont sur Monespace / Mon quotidien / Logement

> INSCRITS SUR AL'IN

 80

# Collaborateurs logés dans le parc social via le site « AL'IN » et « IN'LI »

21 collaborateurs logés en 2021

## Logement pérenne

En 2021, 18 collaborateurs ont été logés dans le parc social via le site « AL'IN » et « IN'LI ».



20  
(1 toulouse+1 bordeaux)



393 000 €



Rappel 2020 : 4  
2019 : 26

## Logement temporaire

En 2021, **1** collaborateur a été logé sur un logement temporaire.

Il peut s'agir de studios meublés destinés aux moins de 30 ans (pour 2 ans max)

Ou d'hôtellerie sociale/pensions de famille quand un suivi AS est nécessaire



5 000 €

# Collaborateurs logés dans le parc social via l'AEPL

> L'AEPL (\*Association des Entreprises Pour le Logement) dont France Télévisions est membre, propose des logements sociaux dans toute la France. Ce sont des logements directement proposés par les bailleurs en dehors d'action logement

Ces offres sont accessibles pour les personnes en CDI, intermittents et CDD, par l'intermédiaire d'une plateforme. Toutes les informations et le lien sont dans Monespace

> **2** Salariés logés

Pour 18 dossiers présentés aux bailleurs

# Aides pour l'accèsion à la propriété

## Des aides concrètes

➤ **Action logement propose des conseils en financement pour aider à financer un achat**

**4 salariés ont bénéficié de ce service cette année (3 en regions (toulouse/reims/nice))**

➤ **Nous mettons un courtier à la disposition des salariés pour les aider à négocier leur prêt accession**

Etude d'un projet immobilier (calcul de la capacité financière).

Optimisation du plan de financement en trouvant les prêts immobiliers les plus adaptés.

Accompagnement dans le montage du dossier de crédits immobiliers jusqu'au déblocage des fonds.

20 demandes ont été présentées

12 propositions de prêts bancaires ont été signées

pour une somme de 2 831 000 €



Rappel 2020 : 15 demandes

# « Prêts 1% » accordés par Action Logement

## Prêt accession :

- Prêt d'un montant de 40 000 € maximum, quelle que soit la zone géographique, à un taux de 0,5% Depuis le mois de Mai ce prêt n'est accordé que pour des achats dans le neuf



**11** (3 regions/1 OM)-  
Bourgogne/Mediterranée  
/limousin



**440 000 €**



Rappel 2020 : 13

## Prêt travaux :

- Prêt d'un montant de 10 000 € à un taux de 1%, destiné au financement des travaux d'amélioration de la performance énergétique, agrandissement...



**9** (6 regions)  
(Sud/PACA/Aquitaine/  
Limousin/Nord)



**119 471 €**



Rappel 2020 : 5

# « Aides » à la location accordées par Action Logement

## Locapass :

Financement permettant de verser immédiatement le dépôt de garantie demandé par le bailleur et de le rembourser petit à petit, sans payer d'intérêts, sur une durée maximale de 25 mois. Son montant est de 1 200 € maximum



2 (1 rouen)



1 449 €



Rappel 2020 : 7

## Garantie Visale :

Caution gratuite remboursable de paiement des loyers et charges locatives, donnée au bailleur à compter de l'entrée dans les lieux du locataire. Pendant les 3 ans qui suivent la date d'effet du bail, en cas d'impayés de loyers, Action Logement règle au bailleur jusqu'à 9 mois de loyers et charges. Le locataire rembourse ensuite, sans frais ni intérêts



15 (pas de détail)



127 296 €



Rappel 2020 : 17



# « Aides financière » accordées par Action Logement

## Mobilijeunes :

L'AIDE MOBILI-JEUNE® est une subvention permettant de prendre en charge une partie du loyer (entre 10€ et 100€ maximum) chaque mois et pendant 1 an. Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)



**47** (27 regions)



**56 400 €**



Rappel 2020 : 38

## Aide préventive aux impayés :

Dispositif spécifique COVID pour CDD



**1**



**900 €**



Rappel 2020 : 0

# « Aides à la mobilité » accordées par Action Logement

## Mobilipass :

- Synergy Mobilité accompagne les collaborateurs en mobilité professionnelle –
- CDI ou CDD - nationale et internationale.
- Un accompagnement sur mesure permet de regrouper plusieurs visites sur une journée et de bénéficier des services d'un interlocuteur unique tout au long du processus, de la prise de contact à la finalisation administrative.  
Les coûts sont pris en charge par le Mobilipass



84



142 200 €



Rappel 2020 : 33

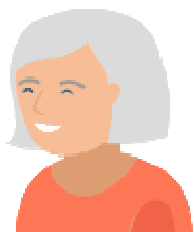
# Le logement intergénérationnel

Mettre en contact un senior et un étudiant ou un jeune actif de moins de 30 ans qui cohabitent et se rendent ainsi mutuellement service.

**SE LOGER** à moindre coût  
**ÉTUDIER** au calme  
**FACILITER** ses projets de mobilité

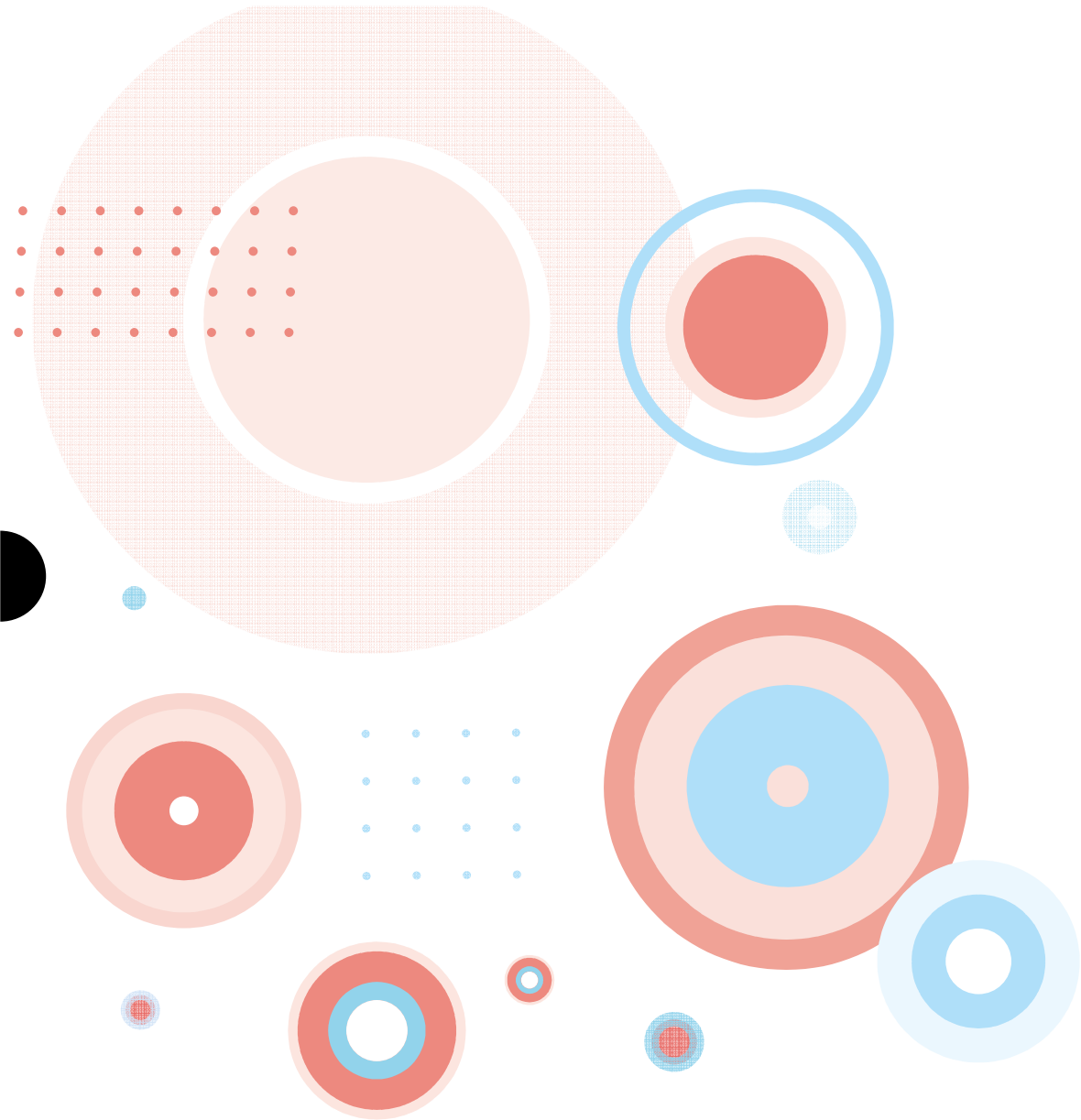


**ROMPRE** la solitude  
**SE SENTIR** utile  
**PARTAGER** ses passions



**> NOMBRE DE BINOMES**

**2**  
 (en region)



**Merci**